

Conseil d'administration du 15 novembre 2021  
Membres en exercice : 54  
Nombre de membres présents : 40  
Nombre de pouvoirs : 0  
Nombre de voix : 40  
Pour : 38  
Contre : 0  
Abstention : 2

DELIBERATION n° 2021-26  
**TRANSFERT DE COMPETENCES SUR LES SITES NATURA 2000**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 29 octobre 2021, s'est tenu le 15 novembre 2021 à 14h30 à la salle des fêtes d'Arc-en-Barrois, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-29 ;  
Vu l'article R.414-10 du code de l'environnement ;  
Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts,  
Vu le règlement intérieur de l'établissement public du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 et donnant attribution de décision à son bureau ;  
Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;  
Considérant les 6 sites Natura 2000 situés à plus de 50 % dans le périmètre du cœur du Parc national de forêts ;

Sur proposition du directeur de l'établissement,

**Article 1 :**

Après un vote de 38 voix pour et 2 abstentions, le conseil d'administration décide d'organiser le suivi des sites Natura 2000 dont la charge lui revient, de la façon suivante :  
Deux Comités de suivi – COSUI - associant les membres des comités de pilotage préexistants, dont les services de l'Etat, les élus, et autres gestionnaires des sites, ainsi que des membres du Conseil d'administration autant que cela paraisse utile sont créés.

Le premier est dénommé COSUI « Pelouses et marais » et regroupe les sites Natura 2000 suivants :

- Les pelouses des sources de la Suize à Courcelles-en-Montagne -FR2100250,
- Les pelouses submontagnardes du Plateau de Langres -FR 2100261,
- Les marais tourbeux du plateau de Langres -Sud-Ouest -FR 2100275,
- Les marais tufeux du plateau de Langres -Sud-Est -FR 2100276,
- Les marais tufeux du plateau de Langres –Nord -FR 2100277

Le deuxième est dénommé COSUI « Forêt » et concerne le site Natura 2000 « Les milieux forestiers du Châtillonnais avec marais tufeux et sites à Sabot de Vénus -FR 2600959 »

Ces COSUI ont pour mandat :

1. D'assurer la totalité des décisions d'ordre technique en matière de gestion des sites Natura 2000 concernés et d'en rendre compte au Conseil d'administration ;
2. De formuler les propositions d'ordre budgétaire au Conseil d'administration de l'EPPN.

Ces COSUI seront présidés par le Directeur du Parc national de forêts ou son représentant. Le secrétariat et l'animation de ces COSUI seront assurés par un animateur prestataire.

Les membres pressentis de ces deux COSUI sont mentionnés en annexe.

**Article 2:**

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc-en-Barrois, le 15 novembre 2021

Le directeur



Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration

Nicolas SCHMIT



Membres du COSUI "Pelouses et marais"
<b>Chacune de ces administrations peut se faire représenter par une personne désignée à cet effet.</b>
<b>Services et établissements publics d'Etat :</b>
Préfecture de Haute-Marne DREAL Grand Est DDT de Haute-Marne Office Français de la Biodiversité (OFB) Office National des Forêts (ONF) Chambre d'Agriculture de Haute-Marne Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien Centre Régional de la Propriété Forestière du GRAND EST
<b>Elus :</b>
Conseil Régional Grand Est Conseil Départemental de Haute-Marne Conseillers départementaux du canton de Chateaufvillain Conseillers Départementaux des cantons de Villegusien-le-lac Communauté de Communes du Grand Langres Communauté de Communes d'Auberive, Vingeanne, Montsaugonnais Communauté de communes des Trois Forêts
<b>Communes concernées par les sites :</b>
Commune d'Aprey Commune d'Arbot Commune d'Auberive Commune d'Aujeurres Commune d'Aulnoy-sur-Aube Commune de Bay-sur-Aube Commune de Colmier-le-Haut Commune de Courcelles-en-Montagne Commune de Germaines Commune de Giey-sur-Aujon Commune de Noidant-le-Rocheux Commune de Perrogney-les-Fontaines Commune de Poinson-les-Grancey Commune de Poinsenot Commune de Praslay Commune de Rochetaillée Commune de Rouelles Commune de Saint-Loup-sur-Aujon Commune de Ternat Commune de Vaillant Commune de Vals-des-Tilles Commune de Vauxbons Commune de Villars-Santenoge Commune de Vivey Commune de Voisines
<b>Organismes et associations :</b>
Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la Région d'Auberive (SIGFRA) Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) de Champagne-Ardenne Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de Champagne-Ardenne Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Champagne-Ardenne Nature Haute-Marne Société de Sciences Naturelles et d'Archéologie de Haute-Marne Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne Fédération Départementale pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique de Haute-Marne Association des Communes Forestières de Haute-Marne Syndicat des propriétaires forestiers privés de Haute-Marne Centre d'Initiation à la Nature d'Auberive Syndicat Départemental des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs

Membres du COSUI "Forêt"
Chacune de ces administrations peut se faire représenter par une personne désignée à cet effet.
Services et établissements publics d'Etat :
Préfecture de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DREAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DDT de Côte d'Or Office Français de la Biodiversité (OFB) Office National des Forêts (ONF) Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien Centre Régional de la Propriété Forestière du BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
Elus :
Conseil Régional de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE Conseillers Départementaux des cantons de Châtillon-sur-Seine Communauté de Commune du Pays Châtillonnais
Communes concernées par le site :
Commune d'Essarois Commune de Leuglay Commune de Recey-sur-Ource Commune de Vanvey Commune de Villiers-le-Duc Commune de Voulaines-les-Templiers
Organismes socio-professionnels et associations :
Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CRPN) de Bourgogne-Franche-Comté Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne Ligue pour la Protection des Oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté Association de la propriété foncière de la Côte d'Or Syndicat départemental des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Côte d'Or Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de la Côte d'Or Fédération départementale des chasseurs de la Côte d'Or Association des communes forestières de la Côte d'Or Agence de l'Eau Seine Normandie Service départemental de l'Architecture et du Paysage Maison de la forêt et du Parc à Leuglay (pour la partie EEDD) Société d'Histoire Naturelle d'Autun (pour la partie Chiroptères)